

Refusons l'intolérable !!!

Depuis le 30 juin 2006, le sursis accordé aux élèves et aux familles sans papiers est tombé. Devant les mobilisations croissantes dans les établissements scolaires et devant les protestations de la population tout entière dans le cadre du mouvement initié par le Réseau Education Sans Frontières, le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, a publié une nouvelle circulaire le 13 juin 2006.

Cependant, elle est loin d'apporter une issue favorable aux situations dramatiques que vivent les jeunes et leurs familles. Sur plus de 30.000 dossiers déposés, le ministre de l'Intérieur a promis de ne pas en régulariser plus de 6.000, c'est-à-dire de laisser 24.000 familles dans la détresse et l'incertitude du lendemain.

Ainsi, en guise de rentrée scolaire, des milliers de jeunes et d'enfants vont devoir jouer aux fugitifs, avec leurs parents, guettant les bruits de pas à l'heure du laitier, tremblant à la vue d'un uniforme et vivant dans la hantise de perdre à jamais leur école, leurs enseignants, leurs copains. S'ils sont arrêtés, ce sera l'interpellation, seul ou en famille, les parents rudoyés, 48 heures de garde à vue dans une cellule de commissariat puis deux ou quatre semaines en rétention, crasse, bruit, violence et promiscuité assurés, et, pour finir, un aller-simple vers un pays qu'ils ne connaissent pas ou plus, dont certains ne parlent pas (ou plus) la langue, papa-maman menottes, entravés comme des bêtes et attachés à leurs sièges. A l'arrivée, ce sera pour la plupart l'extrême misère : pas de logement ou le bidonville, pas de travail et pas d'espoir d'en trouver. Des persécutions, parfois les plus atroces, contre ceux que la France a débouté du droit d'asile. Ils paieront pour les raisons pour lesquelles ils avaient fui et certains pour avoir dénoncé leurs tortionnaires à l'étranger. Pour les enfants, pas d'école, dans des pays où la scolarisation est un luxe. C'est ce gâchis qui se cache derrière les chiffres records d'expulsions annoncés avec satisfaction par le ministre de l'Intérieur : des milliers de vies propulsées dans l'indigence et

parfois achevées sous la torture ! Nous ne laisserons pas détruire la vie de ces enfants, de ces adolescents et de leurs parents. Ils sont nos élèves, les copains de nos élèves ou de nos enfants. Ils ont commencé à étudier dans ce pays, ils en parlent la langue, ils ont les mêmes joies et, hélas, des soucis bien plus grands que les camarades de leur âge.

Nous sommes solidaires de ceux qui les ont accueillis. Si les familles décident d'échapper à une expulsion honteuse, nous les y aiderons. S'ils demandent asile, nous ne fermons pas notre porte.

Cela contrevient aux lois en vigueur. Mais l'enseignement que nous avons à dispenser à nos élèves ou l'éducation de la soumission à un ordre injuste. Nous ne laisserons pas se commettre des infamies en notre nom.

Pas de chaise vide dans nos écoles, ni à la rentrée, ni pendant toute l'année !



Dans le Finistère

47 familles ont déposé leur dossier en préfecture. Les militants de BESE ont largement contribué à aider celles qui le souhaitaient à monter leurs dossiers. Malheureusement, la circulaire de Sarkozy s'est révélée des plus restrictives. Depuis le 13 août, les réponses tombent comme des couperefs : à la date d'aujourd'hui, 4 dossiers ont été jugés recevables, et 16 ont été rejetés. Les critères de régularisation ont été appliqués dans leur version la plus stricte. Ainsi, une famille a été déboutée pour n'avoir que 22 mois de présence sur le territoire au lieu des 24 requis. D'autres demandes auront été rejetées parce que les enfants étaient dans leur 14ème année, la circulaire ne concernant que les enfants jusqu'au jour de leurs 13 ans.

Encore plus graves, d'autres motifs de rejet ne reposent sur aucun critère objectif et clairement établi. Ainsi, on reproche à tels parents de ne pas être suffisamment intégrés (ils ne parleraient pas suffisamment bien français) alors que la circulaire concernait avant tout l'intégration des enfants qui eux, parlent et écrivent parfaitement le français ! Dans un autre cas, une famille n'a pu démontrer qu'un enfant arrive à l'âge de 11 ans n'avait plus de lien avec son pays d'origine. Or, il est par définition impossible de faire la preuve de l'absence de quelque chose...

Se préparer à réagir

Voici une proposition de premières mesures à prendre pour faire face à un éventuel passage de la police prétendant récupérer des enfants "expulsables".

- regrouper les élèves dans la cour pour déga-ger le personnel et se retrouver à plusieurs adultes face aux forces de l'ordre.
- évidemment, le ou les élèves recherchés sont absents ce jour-là...
- dans tous les cas, exiger une autorisation écrite des représentants légaux de l'enfant.
- joindre la mairie, les syndicats, les journaux, l'éventuel collectif de défense des sans-papiers de l'école, un membre de BESE

Nous essaierons de vous fournir dans un prochain numéro un dossier plus fourni sur vos droits et vos obligations en cas d'intervention des forces de police dans l'établissement.

Des la rentrée, soyons mobilisés !

◆ contre les expulsions des élèves sans papiers

étape. Nous appelons à combattre la loi Fillon et les mesures de Robien (dont les fameux "remplacements à l'interne") et la décentralisation des personnels TOS. Enfin, l'arnaque des collèges "ambition réussite" doit elle aussi être dénoncée : le vernis ne fait que masquer les difficultés grandissantes de la prétendue "éducation prioritaire".

plus les conditions de vie des populations immigrées et créent une "immigration jetable", notre refus de la criminalisation des jeunes passe également par la dénon-ciation de la délinquance (qui passera devant le Parlement à l'initiative du ministre de l'Intérieur).

◆ contre les mesures de rentrée :

Outre les 15.000 suppressions de postes dans la fonction publique dont 9.000 dans l'Education Nationale, des milliers de précaires viennent d'être licenciés. Voilà ce que le ministre (qui "refuse tout débat sur les moyens") appelle une rentrée réussie. Nous demandons le réemploi de tous les précaires, et leur titularisation sans conditions de concours.

Parallèlement se dessine une réforme pour le second degré qui toucherait aux horaires d'enseignements, aux statuts... Les remises en cause des pondérations horai-res (1ère chaire, heures de labo...) n'en seraient qu'une

disposé le 08/09/06

Brest Principal

PRESESS
DISTRIBUEE
LA POSTE

Union
Solidaires

SUD education
2, rue Amiral Nielly
29200 Brest

SUD
éducation
29

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. **Quimper** 2 Av. Y. Thépot, ☎ 02 98 53 04 16, sud.education29@laposte.net
Pernance **Quimper**, mardi 14H-17H, **Brest**, mardi 14H-17H, jeudi 14H-17H

Septembre 2006 numéro 63
n° de CPPAP 04095 S 05227

Emplois Vie Scolaire : le dernier visage de la précarité dans l'Education nationale

Après les C.E.S. et les emplois jeunes, les emplois vie scolaire (EVS) sont les nouveaux avatars des emplois à statut précaire de l'Education nationale mais jamais son ministre n'aura été aussi loin dans la précarisation. Sous couvert de s'attaquer au problème du chômage des jeunes et des moins diplômés et de les aider à retrouver une dynamique d'intégration professionnelle, le gouvernement va recruter, par l'intermédiaire des chefs d'établissements et des conseils d'administration, de la main d'œuvre pas chère et corvéable à merci.

Ces EVS sont rémunérés à 90 % par le ministère du travail et à 10 % par celui de l'Education nationale. Si la définition des missions des ASEN était peu précise, celles des EVS ont fait l'objet d'une attention toute particulière... et tout y passe : aide à l'accueil des élèves, assistance administrative des chefs d'établissements et directeurs d'écoles, aide à l'utilisation des nouvelles technologies, à l'encadrement des sorties scolaires, à l'animation d'activités culturelles artistiques ou sportives. Il est quand même précisé qu'ils n'exerceront pas de missions pédagogiques et qu'ils ne doivent pas se substituer à des titulaires. Mais si les dits titulaires étaient suffisamment nombreux pour faire fonctionner les établissements normalement, aurait-on besoin de recruter du personnel dans de telles conditions ?

Les EVS doivent effectuer 20 à 26 heures hebdomadaires (2nd ou 1er degré), payées au SMIC horaire, ce qui correspond à 695,4 euros par mois (Loire.

Les EVS dans le 1^{er} degré

En ce qui concerne le 1^{er} degré, 50 000 emplois ont été budgétés. Cela représente 571 postes dans le Finistère, 1 par école du département.

Dès le mois de juin, l'intersyndicale (Fsu, Cfdt, Cnt, Sud Education 29, Sden Cgt 29) a appelé les conseils des maîtres à refuser ces EVS. Elle a aussi appelé les directeurs à refuser de siéger dans les commissions de recrutement.

Résultats ?

□ Suite au refus massif des Conseils d'Administration des collèges de rattachement, de grosses difficultés pour l'administration à faire signer les contrats, dans le Finistère et ailleurs. L'IA se refuse à communiquer des chiffres précis pour le moment.

□ 800 recrutements en vue, sur 2 000 établissements, dans les Pays de la

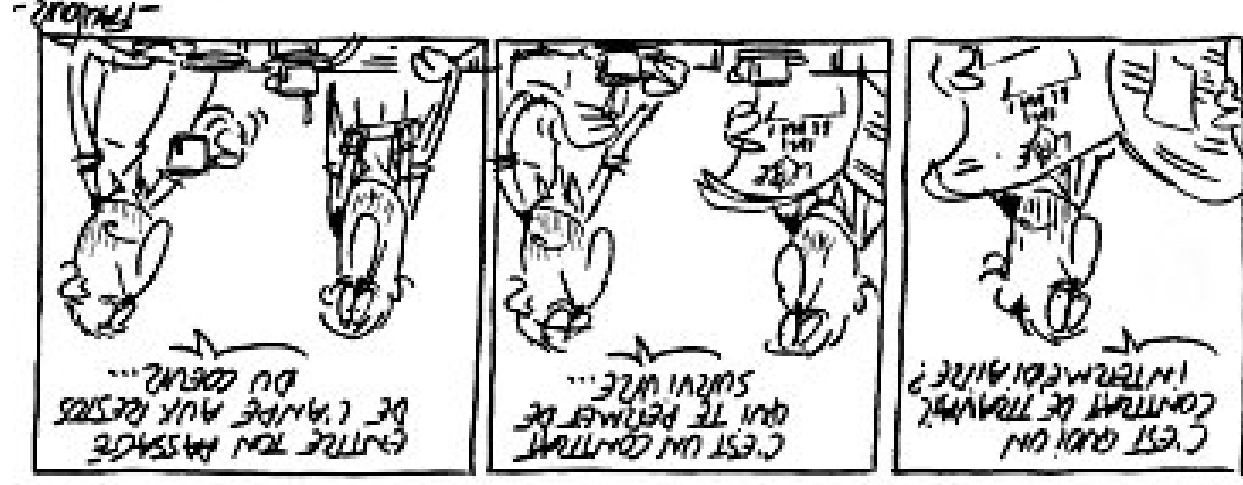
Derrière minute Emploi vie scolaire (EVS) dans le Finistère

Lors du CTPD du 7 septembre, l'IA a donné les dernières informations concernant le recrutement des EVS.

Sur les 517 écoles du département, moins de la moitié (228) ont demandé à bénéficier des services d'un EVS. Par ailleurs, de très nombreux conseils d'administration de collèges de rattachement, qui devaient autoriser le chef d'établissement à recruter, se sont prononcés contre. Le Recteur a "résolu" le problème en désignant un établissement mutualisateur, le lycée Yves Thépôt à Quimper, qui va se retrouver à signer l'ensemble des contrats des EVS du Finistère, mais aussi ceux du Morbihan. Le chef d'établissement pourrait signer jusqu'à 800 contrats ... de droit privé. On n'est plus dans le domaine de la petite entreprise : va-t-il falloir mettre en place un Comité d'entreprise et des délégués syndicaux ?

Adhésion 2006-2007

Nous sommes en train de mettre en place un prélèvement automatique échelonné des cotisations pour les adhérents qui le souhaitent. Le bulletin d'adhésion "nouvelle formule" sera disponible dans votre prochain journal ! A ne pas manquer...



Passage en CDI des non titulaires : l'arnaque !

Les personnels concernés par cette mesure imposée Avec ces règles, seuls une quarantaine d'agents bénéficient de cette mesure. Le Rectorat nous a promis d'informer tous les agents non titulaires de cette disposition d'ici à la fin de l'année afin de rectifier les vices continus. Une discontinuité dans le service remet les compteurs à zéro ! Par ailleurs, un temps partiel (imposé ou non) inférieur à 70 % compte pour rien. des situations particulières.

Au plan national ? "Aucune idée. C'est trop tôt", zappe-t-on dans l'entourage de Gilles de Robien...
Les lycées et collèges ont déjà recruté "leurs EVS" quand leur Conseil d'Administration les y a autorisés ! Dans certains cas, les élus (personnels et parents) ont fait barrage à cette aggravation de la précarité dans nos établissements. Dans le 1^{er} degré, ces EVS vont être utilisés pour tenter de mettre fin à l'action des directeurs d'écoles, qui, par leur grève administrative, protestaient contre leur surcharge de travail et de responsabilités. Encore une fois, nous en appelons aux conseils d'administration des collèges "tuteurs" des écoles. Nous ne devons pas nous laisser embarquer sur le terrain du "c'est toujours mieux que rien", "ça peut les aider à s'en sortir", "comment l'établissement va-t-il s'en sortir sans ?".
D'un côté on "Cédéise" des contractuels ou Maîtres Auxiliaires de plus 6 ans d'ancienneté (voir ci-dessous), et d'un autre on remet en marche la machine à fabriquer de la précarité ! Cherchez l'erreur...